

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 18 FÉVRIER 2008

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 18 février 2008, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse et présidente de l'assemblée.

Mme la conseillère Carine Lachapelle est absente.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance spéciale ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

062/18-02-08

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Claire Coulombe :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Mandat à une firme d'avocats relativement à l'acquisition des biens de la R.I.R.H.L.
3. Avis de motion : Règlement numéro 130 modifiant la section 9 du règlement numéro 128 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2008
4. Période de questions
5. Levée de la séance spéciale.

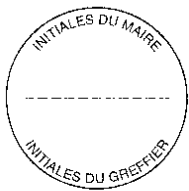
ADOPTÉE

063/18-02-08

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS RELATIVEMENT À L'ACQUISITION DES BIENS DE LA R.I.R.H.L.

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2007, la Régie de récupération des Hautes-Laurentides (R.I.R.H.L.) acceptait de vendre ses biens au regroupement des municipalités de la Rouge (constitué des municipalités de L'Ascension, Lac-Saguay, La Macaza, Nomingue et Rivière-Rouge) devant former une nouvelle régie, et ce, pour la somme de 250 000,00 \$;

CONSIDÉRANT que, suite au retrait des municipalités de L'Ascension et Nomingue au début du mois de janvier 2008, les municipalités de Lac-Saguay, La Macaza et Rivière-Rouge ont continué les démarches d'acquisition des biens de la R.I.R.H.L. en adoptant les résolutions à cet effet et en déposant le 100 000,00 \$ additionnel requis chez le notaire le 25 janvier 2008 et en avisant toutes les parties concernées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 18 FÉVRIER 2008

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (R.I.D.R.) a décidé, le 7 février dernier, d'offrir 260 000,00 \$ à la R.I.R.H.L. pour acquérir ses biens;

CONSIDÉRANT que, le 8 février 2008, la R.I.R.H.L. a accepté l'offre de la R.I.D.R., sans tenir compte du fait qu'elle avait déjà accepté une précédente offre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme d'avocats Dunton Rainville pour représenter les municipalités de Lac-Saguay, La Macaza et Rivière-Rouge dans le litige qui les oppose avec la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides relativement au dossier d'acquisition de leurs biens et d'instituer les procédures judiciaires appropriées en vertu de la Loi afin que la R.I.R.H.L. se conforme à son engagement de vendre ses biens à ces dites municipalités.

D'entériner les services rendus depuis le 12 février 2008 et nécessaires à la préparation et à la présentation d'une requête en injonction provisoire le 15 février 2008 au Palais de justice de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 130 MODIFIANT LA SECTION 9 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 128 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008

M. le conseiller Normand Girouard donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 130 modifiant la section 9 du règlement numéro 128 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2008.

Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

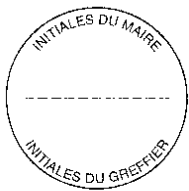
064/18-02-08

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De lever la séance spéciale, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h37.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 18 FÉVRIER 2008

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

Déborah Bélanger

Lise Cadieux